

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du jeudi 07 avril 2022
Délibération n°2022-09

Nombre de Membres :

du Conseil Municipal : 13
en exercice : 13
présents : 10
Représentés : 3

Votes :

Pour : 13
Contre : 0
Absentions : 0

Date de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 1^{er} avril 2022 (par mail)
Date d'affichage de la convocation : vendredi 1^{er} avril 2022

Présents : Yves LEBORGNE, Alain FOURNIER, Bernard TREMOULET, Jean Michel CLAREY, Catherine DUSCHA, Claudie BERARD, Pierre AMALOU, Gaëlle ROUX-MENON, Thierry AILLAUD, Vincent BOUBAL

Absents :

Absents excusés : Florence LAUSSEL, Valérie GROS, Séverine RAMON

Pouvoirs : Florence LAUSSEL à Claudie BERARD, Valérie GROS à Catherine DUSCHA, Séverine RAMON à Pierre AMALOU

Secrétaire de séance : Yves LEBORGNE

Vote du Budget Primitif 2022 de la Commune

Claudie BERARD, adjointe au Maire, déléguée aux finances, après avoir présenté au Conseil Municipal les comptes administratifs et de gestion 2021, rappelle qu'après avoir entendu les propositions et demandes des différentes commissions de la commune depuis le début de l'année 2022, ce budget a été présenté et discuté lors de la réunion de la commission finances du 24 mars 2022.

Elle présente maintenant au Conseil Municipal le budget primitif communal de l'exercice 2022.

Un diaporama des projets de dépenses et de recettes est diffusé sur vidéo projecteur. Le budget étant présenté et soumis au vote par chapitre, Claudie BERARD commente et explique chaque proposition chiffrée et répond aux questions des membres du Conseil Municipal.

Cette présentation sera mise à disposition du public en mairie et communiqué sur le site internet de la Commune sous sa forme synthétique.

Le budget communal 2022 proposé au vote du Conseil Municipal s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **1 007 732 euros** pour ce qui concerne la section de fonctionnement, et à la somme de **2 367 559 euros** pour ce qui concerne la section d'investissement.

Il est établi comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libelle	Dépenses
011	Charges à caractère général	216 180 €
012	Charge de personnel	319 775 €
65	Charge de gestion courante	108 928 €
66	Charges financières	17 072 €
67	Charges exceptionnelles	193 240 €
68	Dotations aux amortissements	20 647 €
022	Dépenses imprévues	51 250 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	927 092 €
023	Virement à la section d'investissement	80 640 €
	Total	1 007 732 €

RECETTES

Chapitre	Libelle	Recettes
013	Atténuations de charges	20 000 €
70	Produits de service	44 750 €
73	Impôts et taxes	485 177 €
74	Dotation, Subventions	135 753 €
75	Revenus d'immeubles	26 000 €
76	Produits financiers	2 425 €
77	Produits de cessions	192 500 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	906 605 €
002	Excédent reporté de 2020	101 127 €
	Total	1 007 732 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre/Opération	Libelle	Dépenses
1641	Emprunts en euros	39 970 €
	Dépôts et cautionnement	1 225 €
OP 10	Bâtiments divers	10 000 €
OP 17	P.L.U.	17 735 €
OP 35	Cimetière	1 000 €
OP 40	Bâtiments scolaires	1 730 000 €
OP	Plateau Sportif	136 000 €
OP 55	Voiries	249 214 €
OP 80	Electricité	36 775 €
OP	Nouvelle Mairie	30 000 €
OP 70	Matériel divers	45 000 €
OP 7	Matériel Informatique	20 000 €
OP 75	Matériel Administratif	10 000 €
	Total	2 367 559 €
2 813 211		

RECETTES

Chapitre	Libelle	Recettes
13	Subventions d'investissements	1 013 122 €
10	Produits des ventes	192 995 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	100 000 €
10222	FCTVA	30 000 €
10223	TLE	18 159 €
040	Opérations d'ordre (amortissements)	20 647 €
	Virement de Fonct	80 640 €
001	Solde d'investissement reporté	911 996 €
	Total	2 367 559 €

Dans la section de fonctionnement, le compte 6574 permet d'attribuer les subventions aux associations. Celles-ci se répartissent comme suit :

Association des Parents d'élèves	1 500,00 €
les 3A	800,00 €

Restaurants du Cœur	300,00 €
Espoir pour un enfant	300,00 €
La diane de Boscorre	1 100,00 €
Le syndicat de chasse	1 300,00 €
l'AFA	5 000,00 €
ALBE	500,00 €
Association Max rouquette	2 000,00 €
Vivre à Madagascar	300,00 €
La cigale Verte	300,00 €
Festival des Circouités	2 000,00 €
TOTAL affecté au c/6574	15 400,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement à la somme de **1 007 732 €** en dépenses et en recettes,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement à la somme de **2 367 559 €** en dépenses et en recettes.

Fait à ARGELLIERS, le 07/04/2022

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le 12/04/2022

Après affichage le 14/04/2022

Le Maire
Pierre AMALOU